



Ville de Marseille – Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements

MA-MA 1/7 (17102)

CAHIER des CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

**OBJETS et ARTICLES TEXTILES PROMOTIONNELS et
PROTOCOLAIRES**

Numéro de la consultation : 2022_17102_0024

Procédure de passation : Procédure adaptée

Date de Notification :

Sommaire

| | |
|---|----------|
| Article 1 - OBJET DU MARCHÉ | 3 |
| Article 2 - ÉTHIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE | 3 |
| Article 3 - EMBALLAGES / LIVRAISON | 4 |
| Article 4 – SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES | 4 |

Article 1 - OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison d'objets et d'articles textiles promotionnels et protocolaires nécessaires aux manifestations de la mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée, selon les articles suivants : articles L2123-1, R2123-1-1°, R2123-4 et 5 du Code de la commande publique.

L'ensemble des prestations est alloté en 2 lots et définis comme suit :

| N° | Intitulés lots séparés |
|----|--|
| 1 | Objets protocolaires et promotionnels |
| 2 | Articles textiles protocolaires et promotionnels |

Article 2 - ÉTHIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements souhaite favoriser des achats publics respectueux des Droits de l'Homme et de l'Enfant. Le titulaire s'engage à veiller à ce que la fabrication des produits fournis n'ait pas requis l'emploi de main d'œuvre infantile dans des conditions contraires au Droit International.

Il doit, par ailleurs, respecter toutes les clauses environnementales relatives à ce marché mentionnées à l'article 3 du présent CCTP.

La Mairie des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements souhaite s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Pour les deux lots, les produits commandés étant destinés à des publics de tout âge, le(s) titulaire(s) devra/devront s'assurer de la conformité des produits et articles proposés, notamment au regard des normes européennes en vigueur.

Article 3 - EMBALLAGES / LIVRAISON

- a) Les emballages :

En cas d'utilisation de produits de calage dans les emballages secondaires, précisez dans le mémoire technique, s'il s'agit de matériaux recyclés ou labellisés FSC ou PEFC (ou équivalent) ou recyclables. Le titulaire doit fournir une déclaration du fabricant des emballages ou d'un organisme indépendant, établie au nom du candidat, précisant le type d'emballage concerné. Ces documents doivent être transmis dans le mémoire technique.

Le lieu de livraison est précisé dans chaque bon de commande.

- b) La livraison :

Dans un souci de protection de l'environnement , le titulaire doit mettre en œuvre une politique d'optimisation des livraisons et du transport des produits proposés, et cela du lieu de production jusqu'à la livraison finale (type de transport utilisé, véhicules à faibles émissions de CO2...), préciser l'organisation et les moyens mis en place en la matière dans le mémoire technique.

Article 4 - SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

SÉRIGRAPHIE, FLOCAGE OU BRODERIE

La couleur et la taille des sérigraphies, des flocages ou des broderies pourront varier selon le support et les recommandations du titulaire.

Par ailleurs, en cours de marché, les sérigraphies, flocages ou broderies pourront être personnalisés en fonction des manifestations. Le titulaire devra être en mesure de proposer des maquettes à la demande.

1- MODÈLES DE SÉRIGRAPHIE, DE FLOCAGE OU DE BRODERIE

Voir les modèles ci dessous

2- SÉRIGRAPHIE POUR TEE-SHIRT

- Impression cœur Logo mairie Quadrichromie 5x5cm,
- Marquage dos pour certains événements format A3 ou A4

3 -BRODERIE POUR LES POLOS

- Broderie cœur Logo mairie Quadrichromie 5x5cm,
- Broderie dos pour certains événements format A3 ou A4

3- SÉRIGRAPHIE, FLOCAGE OU BRODERIE POUR LES AUTRES ARTICLES

Dimensions adaptées à la taille de l'objet.

Toute norme décrite dans le présent marché, dont l'usage n'est pas rendu obligatoire par une réglementation, est entendue comme comprenant la mention "ou équivalent" même si elle n'est pas expressément suivie de cette mention.

M A I R I E

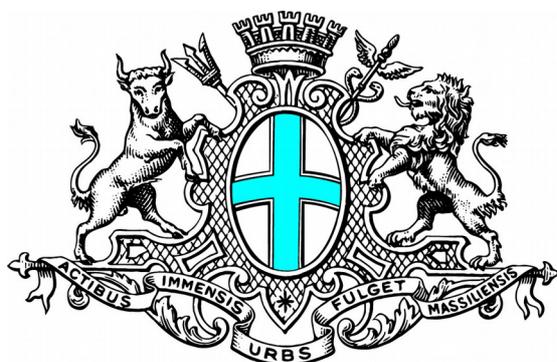
1 & 7

M A R S E I L L E

M A R S E I L L E

M A I R I E D U P R E M I E R S E C T E U R

1 & 7



V I L L E D E
M A R S E I L L E